



Responsabilités association 1901 festival

Par SimonP

Bonjour à tous,

Je vous écris au nom de l'équipe organisatrice d'un festival de musiques électroniques situé en Pays de la Loire organisant sa 6ème édition cette année.

Depuis plusieurs années le festival à lieu dans un champ privé dont le propriétaire est le père d'un des membres de l'association loi 1901. L'association assure bien sûr l'évènement auprès d'une compagnie d'assurance. Cependant, aucun contrat n'est passé jusqu'à présent entre l'association et le propriétaire du champ où se déroule l'évènement. L'évènement grandissant d'année en année (+2000 personnes sur deux jours cette année sont attendus), le propriétaire du champ se pose des questions quant à ses responsabilités au regard de l'évènement.

Selon vous, le propriétaire du champ engage-t-il sa responsabilité aussi en cas d'accident pendant les deux jours de festival ? Que pourrait mettre en place l'association pour garantir au propriétaire que sa responsabilité ne sera pas engagée pendant l'évènement ?

Merci d'avance pour votre aide précieuse sur ces questions techniques.